



Le concept du compostage de territoire

(marque déposée)

Pour assoir son projet, RCIS a élaboré le concept du [compostage de territoire](#), opération de bioéconomie circulaire associant des producteurs de bio déchets (déchets alimentaires et déchets verts) et des usages locaux de compost sur un territoire donné. Le compostage de territoire a pour principes :

Revenir au sol vivant :

Le compostage de territoire met en œuvre un ensemble de processus de compostage dans le but d'entretenir et de participer activement à la restauration des sols. Il s'engage à garantir l'innocuité et la qualité agronomique des intrants dans les terres agricoles, en assurant une totale traçabilité de ces intrants. Il rejoint ainsi les enjeux du pacte de confiance qui sont la préservation et la résilience du sol agricole, l'accroissement de sa capacité de résistance aux mutations climatiques. « La responsabilité collective est de fixer des règles dans le cadre d'un « pacte de confiance » pour garantir un niveau élevé de protection de l'environnement, une sécurité alimentaire, mais aussi la préservation du patrimoine des sols agricoles. » Citation pacte de confiance - Rapport d'Alain Marois - mesure 24

Accompagner la transition écologique en préservant l'environnement et l'équilibre climatique :

Le compostage de territoire permet un retour en local de la matière organique dans les sols agricoles et limite ainsi l'utilisation d'intrants chimiques, sources de pollution et d'érosion de la biodiversité. En valorisant la vie microbienne du sol, le compostage permet le stockage du carbone dans les sols, et permet de lutter contre le réchauffement climatique. Le compostage de territoire contribue ainsi à séquestrer le carbone dans les sols tout en assurant un processus de fermentation de qualité. De plus, le principe du compostage de territoire repose sur la proximité géographique entre le producteur de bio-déchets, les plateformes de compostage et les exutoires. La création de boucles de logistiques optimisées participe donc à limiter les transports et ainsi la production de CO2.

Déployer une économie circulaire :

Le compostage de territoire induit une mise en cohérence territoriale entre les flux des différents déchets organiques (déchets alimentaires, déchets verts) et les acteurs, et génère de nouveaux exutoires. Il crée ou consolide des passerelles d'échanges entre les « centres » urbains et le « monde » rural. Il favorise la création d'emplois non délocalisables.

Soutenir la résilience :

Le compostage de territoire accompagne les producteurs de bio déchets vers la mise en conformité attendue par l'obligation légale du tri à la source. Il favorise une prise de conscience et une évolution des pratiques d'une part auprès des producteurs de bio-déchets pour une baisse du gaspillage et d'autre part auprès des agriculteurs pour des pratiques agro-écologiques respectueuses de l'environnement. Le compostage de territoire contribue à la sécurité alimentaire des territoires urbains et ruraux, dans un contexte de mise en place des Projets Alimentaires Territoriaux.

Réseau Compost In Situ

Association loi 1901 enregistrée sous le n° W442025219 en Préfecture de Loire-Atlantique
10 route du Saz - 44240 La Chapelle sur Erdre - 06.59.68.75.13
Siret 889 787 131 000 24 - APE : 9412Z - N° TVA intracommunautaire : FR 72889787131
reseaucis@compostinsitu.fr <http://www.compostinsitu.fr>

